

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00565

Numéro SIREN : 841 345 515

Nom ou dénomination : FINANCIERE 2M2B

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002273

Désignation de l'entreprise		EURL FINANCIERE 2M2B		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		1834 Route de Moisy		74270 FRANGY			
Numéro SIRET *		8 4 1 3 4 5 5 1 5 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				3 0 0 9 2 0 2 3			
				Exercice N-1 clos le			
				3 0 0 9 2 0 2 2			
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
				Net			
				4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028		030			
	Immobilisations financières * (1)	040	402 500	042	402 500	400 000	
	Total I (5)	044	402 500	048	402 500	400 000	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	5 280	070	5 280	16 441
		Autres * (3)	072	449 124	074	449 124	1 460
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 020	086	5 020	270 125	
	Charges constatées d'avance *	092	30	094	30	31	
		Total II	096	459 453	098	459 453	288 057
		Total général (I+II)	110	861 953	112	861 953	688 057
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			400 000		400 000
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			13 938		11 696
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			228 830		222 217
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			207 755		44 856
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142			850 524	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			358		84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			2 223		2 318
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169			8 849		6 886
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			11 429		9 288
	Total général (I + II + III)	180			861 953		688 057
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 500
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL FINANCIERE 2M2B		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 2 3		13 0 0 9 2 0 2 2		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				214			
				217				218	56 100	59 400	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *							224			
	Subventions d'exploitation reçues							226			
	Autres produits						3			4 353	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	56 103	63 753
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234			
	Variation de stock (marchandises) *							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240			
	Autres charges externes * :	(- mobilier							242	4 751	9 649
		- immobilier							244	1 021	1 075
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		352			244	1 021	1 075
	Rémunérations du personnel *							250	30 333	30 784	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	15 493	16 763	
	Dotations aux amortissements *							254			
Dotations aux provisions							256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262	5	107	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)								264	51 603	58 378	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	4 500	5 375	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280	206 388	40 691	
	Produits exceptionnels							290			
	Charges financières							294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348							
Impôts sur les bénéfices *							306	3 133	1 210		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	207 755	44 856	
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	207 755	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles *								322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324	3 133	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. treizièmes)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinzièmes)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Divers ZFA NG (44 quaterdécies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUI (art. 44 sexdécies)	992
	Déduction exceptionnelle (art 39 décies) A B C D E F G								993		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	20 888	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. sculées)								356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	20 888	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Composition du capital social	13
Titres immobilisés	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	14
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 861 953.26 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 56 100.00 Euros et dégageant un bénéfice de 207 755.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a pris des parts à la création de deux sociétés, la SCI LEMA et la SAS 2B2.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	400 000		2 500
TOTAL	400 000		2 500
TOTAL GENERAL	400 000		2 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			402 500	402 500
TOTAL			402 500	402 500
TOTAL GENERAL			402 500	402 500

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 280	5 280	
Taxe sur la valeur ajoutée	370	370	
Groupe et associés	448 754	448 754	
Charges constatées d'avance	30	30	
TOTAL	454 434	454 434	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 5 8	3 5 8		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 2 2 3	2 2 2 3		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 1 1 0	2 1 1 0		
Impôts sur les bénéfices	1 9 2 5	1 9 2 5		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 2 3 1	1 2 3 1		
Autres impôts taxes et assimilés	2 8 3	2 8 3		
Autres dettes	3 3 0 0	3 3 0 0		
TOTAL	11 4 2 9	11 4 2 9		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	400 000			400 000

Ces parts sociales rétribuent les apports en nature reçus à la création de la société le 19/07/2018.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 5 8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 1 8 1
Dettes fiscales et sociales	2 8 2
Total	2 8 2 1

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 0
Total	3 0

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarie
Cadres	1
Total	1

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		2 03 010
Dont entreprises liées		2 03 010

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

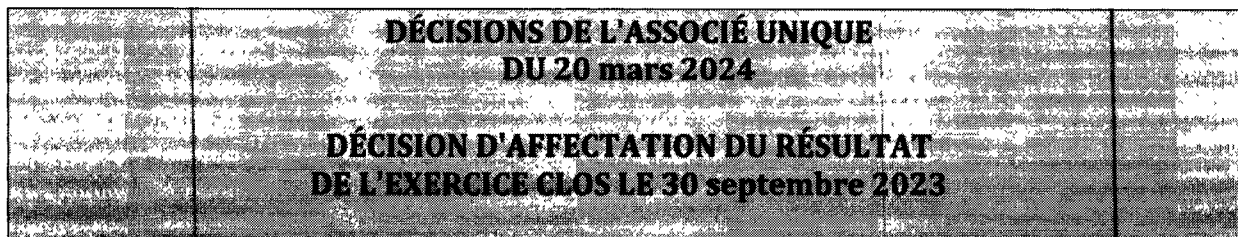
Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- DMP DA SILVA	544 391	100.00	70 895
- 2B2	1 000	50.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- ID'CO	85 224	50.00	- 3 120
- LEMA	5 000	40	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

CERTIFIE CONFORME

Financière 2M2B
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 400 000 euros
Siège social : 1834, route de Moisy 74270 FRANGY
841 345 515 RCS THONON LES BAINS



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 207 755,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	207 755,10 euros
A la réserve légale	10 387,75 euros
Solde	<hr/> 197 367,35 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 0,90 euros par part	 36 000,00 euros
Le solde	161 367,35 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 390 197,80 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 36 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu:

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

36 000,00 euros, soit 0,90 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 36 000,00 euros

Certifié conforme
La Gérance
Bertrand MONDON